

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :** Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Monsieur DI PERNA, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :** Madame ARMAND (à Monsieur FABRE), Madame COULET (à Monsieur GUEUR), Monsieur RICHER (à Madame PETIT), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Madame CALENDRE (à Madame QUELIN), Monsieur TOCHE-ONTENIENTE (à Monsieur MARINO MORABITO)

**ABSENTS :** Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

\_\_\_\_\_  
Madame SEYTIER est désignée secrétaire de séance.  
\_\_\_\_\_

**2023.01.07 TARIFS DES SALLES ET SERVICES COMMUNAUX**

(Rapporteur : Christophe FORTIN)

Nomenclature : 7.1.2.2 - Tarifs des services publics

La Commune fixe les tarifs de l'ensemble de ses services publics en s'appuyant sur quelques principes fondamentaux et notamment, en respectant le principe d'égalité entre usagers du service public et en établissant des critères objectifs et rationnels correspondant au service rendu.

La Municipalité a fait le choix, dans un premier temps, de ne pas répercuter aux usagers l'augmentation des fluides. Cependant, d'autres tarifs, nécessitent une mise à jour :

- Création d'un tarif pour la salle de réunion du Château des Echelles,
- Proposition d'une nouvelle prestation de mise en place de la salle Mozzanino,

- Mise à jour des tarifs liés aux heures supplémentaires des agents au regard du coût moyen des agents en poste,
- Mise à jour du coût de prêt des matériels et des transports,
- Création d'un forfait pour frais de gestion concernant les litiges,
- Intégration du tarif des coupes affouagères.

Ils sont détaillés dans les tableaux ci-annexés à la présente délibération et seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

La Commission Municipale **Culture, Patrimoine**, lors de sa séance en date du **21 février 2023**, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Sports, Loisirs, Événementiels, Espace 1500** lors de sa séance en date du **21 février 2023**, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Tranquillité Publique, Nouvelles Technologies**, lors de sa séance en date du **21 février 2023**, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Commission Intergénérationnel, Jumelage, CMJ**, lors de sa séance en date du **21 février 2023**, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Cohésion Sociale, Solidarité**, lors de sa séance en date du **21 février 2023**, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **21 février 2023**, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

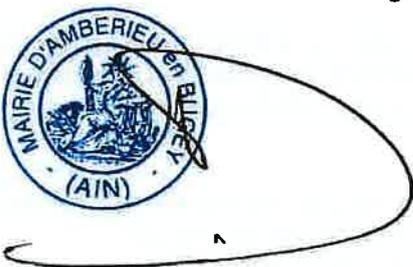
1. **D'ACCEPTER** les tarifs des services communaux applicables à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023 tels que définis dans les tableaux ci-annexés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 03 MARS 2023

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Marie-Christine SEYTIER  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20230224-DEL\_2023\_01\_07-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

**TARIF DES SALLES ET SERVICES COMMUNAUX – VILLE D'AMBERIEU EN BUGEY**

<b>CIMETIERE</b>	<b>A compter du 01/03/2023</b>	
<b>concessions cimetière</b>		
15 ans (le m <sup>2</sup> )		154,50 €
30 ans (le m <sup>2</sup> )		242,50 €
<b>columbarium- n°1 - (3 X 24 cases)</b>		-
15 ans		364,00 €
30 ans		595,00 €
<b>columbarium- N°2 et 3 (2 X 5 éléments de 10 cases)</b>		
15 ans		970,00 €
30 ans		1 774,00 €
<b>2 X 50 cavurnes non habillées</b>		
15 ans		396,00 €
30 ans		715,00 €
Revente d'un caveau		1 000,00 €
Droit de séjour dans caveau provisoire		5 €/JOUR
Taxe d'inhumation à compter de la 2ème inhumation		40,00 €
Taxe d'inhumation d'urnes dans columbarium ou cavurnes à compter de la 2ème inhumation		25,00 €
Taxe dispersion de cendres (plaque et inscription à la charge de la ville)		15,00 €
Taxe de scellement d'urne		25,00 €
Taxe d'exhumation faite à la demande de la famille		40,00 €

<b>MARCHES FORAINS - DROITS DE PLACE</b>		<b>A compter du 01/03/2023</b>
Abonnés commerçants en produits non alimentaires	le ml/jour	1,00 €
Abonnés commerçants en produits alimentaires	le ml/jour	1,00 €
Passagers	le ml/jour	1,60 €
<b>BRANCHEMENT COMPTEUR ELECTRIQUE (par marché)*</b>		-
banc	sans groupe froid	2.50 €
	avec groupe froid	3.70 €
<b>REDEVANCE POUR ANIMATIONS</b>		
Par marché, par abonné et/ou passager		1,00 €

<b>VOGUES, FETES FORAINES, AUTRES SPECTACLES ET OCCUPATIONS DIVERSES</b>		<b>A compter du 01/03/2023</b>
Emplacement de 0m à 100 m <sup>2</sup>	le m <sup>2</sup> /jour	0.30 €
Emplacement de plus de 100 m <sup>2</sup>	le m <sup>2</sup> /jour	0.25 €
<b>Cirque de grande importance</b>		
la 1ère journée de spectacle		380,00 €
chaque journée suivante		165,00 €
<b>Petits cirques</b>		
la 1ère journée de spectacle		256,00 €
chaque journée suivante		128,00 €
<b>Taxi</b>		134,00 €

<b>MEDIATHEQUE</b>	<b>A compter du 01/03/2023</b>
Enfants et jeunes jusqu'à 17 ans révolus	<b>GRATUIT</b>
Jeunes de 18 à 25 ans révolus (Ambarrois et extérieurs)	5,00 €
non imposables et demandeurs d'emploi	<b>GRATUIT</b>
Adultes de +25 ans résidants Ambérieu (tarif désormais applicable aux commerçants installés sur la commune)	18,00 €
adultes +25 ans extérieurs à la commune	32,00 €
Remplacement carte adhérent (en cas de perte)	1 €

<b>PHOTOCOPIES</b>	<b>A compter du 01/03/2023</b>
photocopies A3	0,21 €
photocopies A4	0,11 €
Connexion internet (par heure)	gratuit

<b>BATIMENTS, SALLES DE REUNION ET EQUIPEMENTS</b>		
<b>LES TARIFS S'ENTENDENT PAR VACATION</b>	<b>MATIN..... 08h-12h</b>	
	<b>APRES MIDI..... 12h-18h</b>	
	<b>SOIREE..... 18h-24h</b>	
<b>Pour des raisons de service les salles de réunion municipales ne pourront pas être louées aux particuliers et organismes entre le 24 décembre et le 02 janvier et entre le 15 juillet et le 15 août de chaque année</b>		
<b>Maison des Pérouses</b>		<b>A compter du 01/03/2023</b>
salle - réservation du lundi au vendredi inclus	particuliers, organismes extérieurs (syndics y compris) associations à but lucratif	56,00 €
	associations locales à but non lucratif	gratuit
	Syndicats et unions fédérales des syndicats	
	partis politiques	
Réservation le samedi matin	organismes extérieurs (syndics y compris) associations à but lucratif	56 €
réservation le samedi matin	associations locales à but non lucratif	Gratuit
réservation le samedi de 12h à 24h (forfait)	particuliers ou organismes extérieurs (syndics y compris) associations à but lucratif	120 €
réservation le samedi de 12h à 24h (forfait)	associations locales à but non lucratif	Gratuit
Réservation le dimanche de 8h à 18h (forfait)	particuliers, organismes extérieurs (syndics y compris), associations à but lucratif	120 €
Réservation le dimanche de 8h à 18h (forfait)	associations locales à but non lucratif	Gratuit
Réservation samedi 12h jusqu'au dimanche 18h (forfait)	particuliers ou organismes extérieurs (syndics y compris), association à but lucratif	200 €
Réservation samedi 12h jusqu'au dimanche 18h (forfait)	associations locales à but non lucratif	Gratuit
<b>Maison des Sociétés</b>		<b>A compter du 01/03/2023</b>
Bureaux (11, 12, 21, 22)	organismes extérieurs ou associations à but lucratif	20 €
	associations locales à but non lucratif	gratuit
	Syndicats et unions fédérales des syndicats	
	partis politiques	

<b>Maison des Sociétés (suite)</b>		<b>A compter du 01/03/2023</b>
salle 5	organismes extérieurs associations à but lucratif	56 €
	associations locales à but non lucratif	Gratuit
	Syndicats et unions fédérales des syndicats	
	partis politiques	
<b>Immeuble Phoenix</b>		<b>A compter du 01/03/2023</b>
Salle de réunions	organismes extérieurs (syndics y compris) associations à but lucratif	56 €
	associations locales à but non lucratif	Gratuit
	Syndicats et unions fédérales des syndicats	
	partis politiques	
<b>Maison de Létrac</b>		<b>A compter du 01/03/2023</b>
salle - réservation du lundi au vendredi inclus	particuliers, organismes extérieurs (syndics y compris), associations à but lucratif	56 €
	associations locales à but non lucratif	Gratuit
Réservation le samedi matin	organismes extérieurs (syndics y compris) associations à but lucratif	56 €
réservation le samedi matin	associations locales à but non lucratif	Gratuit
réservation le samedi de 12h à 24h (forfait)	particuliers, organismes extérieurs (syndics y compris), associations à but lucratif	120 €
réservation le samedi de 12h à 24h (forfait)	associations locales à but non lucratif	Gratuit
Réservation le dimanche de 8h à 18h (forfait)	particuliers, organismes extérieurs (syndics y compris), associations à but lucratif	120 €
Réservation le dimanche de 8h à 18h (forfait)	associations locales à but non lucratif	Gratuit
Réservation samedi 12h jusqu'au dimanche 18h (forfait)	particuliers ou organismes extérieurs (syndics y compris), association à but lucratif	200 €
Réservation samedi 12h jusqu'au dimanche 18h (forfait)	associations locales à but non lucratif	Gratuit
<b>MJC</b>		<b>A compter du 01/03/2023</b>
Salle de réunion - réservation du lundi au vendredi inclus	organismes extérieurs (syndics y compris) associations à but lucratif	56,00 €
	associations locales à but non lucratif	Gratuit

<b>Salle de rencontre (château des Echelles)</b>		<b>A compter du 01/03/2023</b>
Salle de réunion	organismes extérieurs (syndics y compris) associations à but lucratif	56.00 €
	associations locales à but non lucratif	Gratuit

<b>Location d'un vidéo projecteur dans le cadre d'une réservation d'une salle de réunion</b>		<b>A compter du 01/03/2023</b>
Journée du lundi au vendredi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organismes extérieurs (syndics y compris) associations à but lucratif</li> <li>Syndicats et unions fédérales des syndicats</li> <li>Partis politiques</li> </ul>	15 €
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations locales à but non lucratif</li> </ul>	Gratuit
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pénalité de retard en cas de non restitution à la date convenue : applicable à l'ensemble des utilisateurs</li> </ul>	50 €/jour de retard
Semaine du lundi au vendredi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organismes extérieurs (syndics y compris) associations à but lucratif</li> <li>Syndicats et unions fédérales des syndicats</li> <li>Partis politiques</li> </ul>	50 €
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations locales à but non lucratif</li> </ul>	Gratuit
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pénalité de retard en cas de non restitution à la date convenue.</li> </ul>	50 €/jour de retard
Samedi / dimanche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organismes extérieurs (syndics y compris) associations à but lucratif</li> <li>Syndicats et unions fédérales des syndicats</li> <li>Partis politiques</li> </ul>	50 €
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations locales à but non lucratif</li> </ul>	Gratuit
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pénalité de retard en cas de non restitution à la date convenue.</li> </ul>	50 €/jour de retard

<b>TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES DANS LE CADRE DES ELECTIONS MUNICIPALES</b>	<b>A compter du 01/03/2023</b>
Maison des Pérouses	Gratuit
Maison des sociétés salle n°5	Gratuit
Maison des sociétés bureaux	Gratuit
Létrac	Gratuit
Immeuble Phoenix	Gratuit
Ex Ecole des Allymes	Gratuit

<b>MAISON D'ACCUEIL TEMPORAIRE D'URGENCE</b>		<b>A compter du 01/03/2023</b>
<b>MATU</b>	Famille limitée à 4 personnes - durée de l'accueil : 7 nuits maximum	5.00

ESPACE 1500 - A compter du 01/03/2023						
Salles pour une vacation	Tarif 1 : Associations d'Ambérieu en Bugey-institutions		Tarif 2 : Associations extérieures, autres collectivités		Tarif 3 : locations commerciales et politiques	
<b>MOZZANINO</b>						
Salle + scène + loges + bar	367,50 €		525,00 €		735,00 €	
L'heure au-delà de la vacation (Toute heure commencée est due)	Journée : 115 €	Après minuit : 165 €	Journée : 165 €	Après minuit : 230 €	Journée : 220 €	Après minuit : 330 €
Gradins (prix fixe)	210,00 €		315,00 €		420,00 €	
Cuisine du bas (prix fixe)	Gratuit		Gratuit		Gratuit	
Forfait son et lumière (analyse technique, matériel et 10 h de travail pour 2 techniciens)	800,00 €		1 200,00 €		1 400,00 €	
<b>DUMESNIL-ULMAN-BIGOT</b>						
Salle	63,00		94,50		126,00	
L'heure au-delà de la vacation (Toute heure commencée est due)	Journée : 26,00 €	Après minuit : 38,50 €	Journée : 38,50 €	Après minuit : 49,00 €	Journée : 49,00 €	Après minuit : 61,50 €
Forfait son et lumière (analyse technique, matériel et 10 h de travail pour 1 technicien)	400 €		600 €		700 €	
<b>FORFAIT BIGOT + CUISINE</b>						
Salle + cuisine	63,00 €		94,50 €		126 €	
L'heure au-delà de la vacation (Toute heure commencée est due)	Journée : 21,00 €	Après minuit : 31,50 €	Journée : 31,50 €	Après minuit : 42,00 €	Journée : 42,00 €	Après minuit : 52,50 €
Forfait son et lumière (analyse technique, matériel et 10 h de travail pour 1 technicien)	400 €		600 €		700 €	
<b>GALERIE MALRAUX (BAR)</b>						
Salle	94,50 €		136,50 €		189,00 €	
L'heure au-delà de la vacation (Toute heure commencée est due)	Journée : 31,50 €	Après minuit : 42,00 €	Journée : 42,00 €	Après minuit : 52,50 €	Journée : 63,00 €	Après minuit : 73,50 €
Forfait son et lumière (analyse technique, matériel et 10 h de travail pour 1 technicien)	400 €		600 €		700 €	

Tarifications forfaitaires applicables à l'Espace 1500 - A compter du 01/03/2023		
TYPE	SALLE MOZZANINO	AUTRES SALLES
Pénalité pour dépassement d'horaire imprévu le jour de la manifestation	Application du tarif en vigueur pour l'heure au-delà de la vacation après minuit	Application du tarif en vigueur pour l'heure au-delà de la vacation après minuit
Ménage (tarif forfaitaire)	Selon tarif du prestataire en vigueur le jour de la manifestation	Selon tarif du prestataire en vigueur le jour de la manifestation
Mise en place salle (installation et démontage parterre de chaises et tables)	500,00 €	250,00 €
Technicien supplémentaire son et lumière	50 € par heure et par technicien	
Heures supplémentaires forfait son et lumière par technicien et au-delà des 10 h de travail	90 € par heure et par technicien	
Service de représentation incendie	Selon tarif du prestataire en vigueur le jour de la manifestation	
Remplacement matériel cassé	Dernier tarif public du fournisseur	
Forfait pénalité annulation tardive	50% du montant de la location	
Immobilisation de salle	50% du prix de la vacation	

TARIFICATION ESPACE 1500 POUR LES MANIFESTATIONS DE TYPE T (Salons, foires, expositions) SELON LES VACATIONS : 8h-13h / 14h-19h / 20h-24h / 00h-03h A compter du 01/01/2023	
Evènement classé type T se déroulant sur minimum 2 jours (montage et démontage inclus), les jours de gratuité accordés n'entrent pas en compte dans le calcul du coefficient.	
Application du tarif journalier équivalent à 2 vacations et une immobilisation de salle pondéré par un coefficient variable en fonction du nombre de jours	
Nombre de jours	Coefficient
2	1,8
3	2,6
4	3,3
5	4

<b>MATERIEL COMMUNAL</b>	
Associations locales, institutions ambarroises et communes CCPA (tarif par jour d'exploitation)	A compter du 01/03/2023
<b>Main d'œuvre</b>	
Prise en charge par voyage aller-retour depuis les ateliers municipaux	55,00 €
Prise en charge par voyage aller-retour depuis les ateliers municipaux avec camion type PL	105,00 €
<b>Matériel</b>	
Chaises - l'unité	0,60 €
Tribunes - la place	voir forfait
Barrières métalliques - l'unité	1,30 €
Tables - l'unité	5,50 €
Bancs - l'unité	1,10 €
Praticables - l'unité	16,00 €
Grilles d'exposition - l'unité	7,50 €
Tonnelle - l'unité	16,00 €
Chapiteau - l'unité	55,00 €
Panneau électoral - l'unité	11,00 €
Urnes - l'unité	9,00 €
Isoloirs - l'unité	3,55 €
Sono	110,00 €
Podium 3 marches	35,00 €

Associations extérieures et autres utilisateurs	A compter du 01/03/2023
<b>Main d'œuvre</b>	
Main d'œuvre - l'heure ( <i>Toute heure commencée est due</i> )	55,00 €
<b>Matériel</b>	
Chaises - l'unité	0,90 €
Tribunes - la place	1,10 €
Banc - l'unité	1,80 €
Praticables - l'unité	25,00 €
Grille d'exposition - l'unité	12,00 €

<b>Associations extérieures et autres utilisateurs</b>	<b>A compter du 01/03/2023</b>
Tonnelle - l'unité	25,00 €
Chapiteau - l'unité	82,00 €
Panneau électoral - l'unité	16,50 €
Urnes - l'unité	13,00 €
Isoloirs - l'unité	5,00 €
Barrières métalliques - l'unité	2,20 €
Tables - l'unité	8,00 €

<b>Conditions d'attribution du matériel communal hors scène mobile et tribunes</b>		
<b>Pour les événements organisés sur la commune</b>		
<b>type</b>	<b>Matériel</b>	<b>Transport</b>
Associations Ambarroises et syndicats dont le siège social est sur Ambérieu, institutions Ambarroises	Consenti gracieusement	Gratuit
CCPA et ses communes	Consenti gracieusement	Camionnette : 55,00€ PL 105.00€
Associations de la CCPA	Consenti gracieusement	Pas de transport
Associations extérieures et autres utilisateurs	Sur facturation	Pas de transport

<b>Pour les événements organisés hors de la commune</b>		
<b>type</b>	<b>Matériel</b>	<b>Transport</b>
Associations Ambarroises et syndicats dont le siège social est sur Ambérieu, institutions Ambarroises	Consenti gracieusement	Pas de transport
CCPA et ses communes	Consenti gracieusement	Pas de transport
Associations de la CCPA	Consenti gracieusement	Pas de transport
Associations extérieures et autres utilisateurs	Sur facturation	Pas de transport
<b>Matériel rendu dans un très mauvais état et/ou manquant</b>		
Pour le matériel sale et consenti gracieusement	Facturation du prix total de la mise à disposition	
Pour le matériel mis à disposition sur facturation	Facturation avec 50 % de majoration du prix total de la location	
Pour le matériel cassé et/ou manquant pour tous les utilisateurs	Facturation avec rachat du matériel au prix unitaire en vigueur du fournisseur	
<b>Conditions d'attribution de la scène mobile et de la tribune (transport effectué uniquement par des chauffeurs de la commune)</b>		

Associations et syndicats dont le siège social est sur Ambérieu, institutions ambarroise et communes CCPA (par jour d'exploitation)	<b>Forfait à compter du 01/03/2023</b>
Scène mobile	1 000.00 €
Tribunes	800 € + 0,70 la place

Associations extérieures et autres utilisateurs (par jour d'exploitation)	<b>Forfait à compter du 01/03/2023</b>
Scène mobile	2 000.00 €
Tribunes	1 600 € + 0,70 la place

<b>GESTION COMMUNALE</b>	
<b>Intervention personnel communal d'astreinte</b>	
Intervention – forfait heure ( <i>Toute heure commencée est due</i> )	80,00 €
<b>Litige / contentieux / Préjudice subi / Gestion interne</b>	
Frais de gestion	8% TTC

<b>COUPE DE BOIS</b>	
Coupe affouagère	78,00€